

Il s'est intéressé au cas du DEHP dans le règlement Reach. Phtalate toxique pour la reproduction, le DEHP a été identifié dès 2009 comme « *substance extrêmement préoccupante* ». Pourtant, près de dix ans plus tard, certains producteurs continuent à bénéficier d'une autorisation pour des usages spécifiques. On retrouve ainsi le DEHP dans les rideaux de douche, les jouets, les câbles électriques, les poches de sang ou encore les sextoys.